

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

ORDRE DU JOUR

du

COMITE TECHNIQUE MINISTERIEL
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

Jeudi 26 septembre 2019 à 14h30

au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, 72 rue Regnault – Paris 13è Salle 050

Secrétariat général

Direction générale des ressources humaines

Secrétariat permanent des comités techniques ministériels

Affaire suivie par
Coraline BERTHE
Téléphone
01 55 55 47 89
Fax
01 55 55 47 99
Mél.
Coraline.berthe
@education.gouv.fr

72 rue Regnault 75243 Paris cedex 13 1 → Désignation du secrétaire adjoint de séance

2 → Projets de texte :

- Projet d'arrêté modifiant des arrêtés de délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'enseignement supérieur aux recteurs d'académie, aux vicerecteurs ainsi qu'aux présidents et directeurs des établissements publics d'enseignement supérieur en matière de recrutement et de gestion de certains personnels titulaires et stagiaires relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.
- Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 28 juillet 2004 portant application dans les services déconcentrés et établissements relevant du ministère de l'éducation nationale et dans les établissements relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur du décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 portant création du compte épargne-temps dans la fonction publique de l'Etat.
- Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 20 janvier 2004 portant application dans les établissements publics à caractère scientifique et technologique et au centre d'études de l'emploi du décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 portant création du compte épargne-temps dans la fonction publique de l'Etat.
- Décret modifiant le décret n° 2008-744 du 28 juillet 2008 portant dispositions relatives aux personnels enseignants des universités, titulaires et non titulaires de médecine générale
- Décret modifiant les décrets n°85-733 du 17 juillet 1985 relatif aux maîtres de conférences et professeurs des universités associés ou invités et n°91-267 du 6 mars 1991 relatifs aux enseignants associés ou invités dans certains établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.